DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 février 2017

Sous la présidence de : Madame Marie-Paule LEHMANN

<u>Etaient</u> présents :

Madame Marie-Paule LEHMANN, président de séance

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND,

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur

Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF, Madame Frédérique

MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Jean-Philippe MAURER

N° CP/2017/029 - 61040 - Agence territoriale d'ingénierie publique (ATIP)
Proposition d'un projet de convention globale de moyens à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ATIP

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de résilier, à la date du 1er janvier 2017, d'un commun accord avec l'ATIP, la convention globale de moyens conclue le 15 décembre 2015 ;
- décide la mise à disposition de locaux, de matériel, de moyens divers de fonctionnement et d'appui des services du Département en termes de conseil, d'expertise et d'accompagnement, au bénéfice de l'ATIP, avec effet au 1er janvier 2017, conformément aux termes du projet de convention globale de moyens annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention globale de moyens.

Non participation au vote : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Frédéric BIERRY

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N°: 067-226700011-20170206-lmc1107740-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 14/02/17